

LE GOUVERNEMENT ET LA CHAMBRE DES DEPUTES

UN MEMBRE. — Aucun secours n'est délivré par le Bureau de bienfaisance, sans l'ordre d'un Administrateur. Ce ne sont donc pas les secours qui sont faits accusés.

M. EDME MOREAU. — Oui, mais ce sont les secours qui sont les enquêtes.

Le conseil a voté au Conseil d'enquête, le vote suivant :

« Le Conseil désireux de laisser le Bureau de bienfaisance, vote un douzième de la subvention. »

M. LE PRESIDENT PIERRE FLIPO. — Il me semble nécessaire de séparer les deux propositions. M. Caudrelier vient de nous dire qu'il donnera sa démission si l'on la laisse le bureau. Cette démission sera accompagnée d'autres. Nous avons à établir l'abandon de cet établissement de bienfaisance : Emettez le vote tel que je propose.

M. Moreau, ce serait courir le risque voir l'administration du bureau démissionnée des domaines. Il faut la laisser au moins pourra être demandée dans les termes moins durs. Pour mettre tous les conseillers à l'aise, il faudrait diviser le vote de façon à ce que chacun puisse se prononcer d'autorité sur la laïcité.

M. EMILE MOREAU. — C'est que l'un est la sanction de l'autre.

M. CAUDRELLIER. — C'est une mise en demeure que l'administration du bureau n'acceptera pas.

M. EMILE MOREAU. — Si nous votons la subvention, confirmez que nos pouvoirs nous exerceront sur l'administration. Nous ne voulons que cette sanction. Nous avons à lui donner la subvention et à lui refuser.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Se soumettre ou se démettre.

M. EMILE MOREAU. — Oui !

M. CAUDRELLIER. — Notre mandat a encore une durée d'un an. Que M. Moreau entre au Bureau de bienfaisance et il nous dira après cette expérience s'il nous désapprove toujours.

M. EMILE MOREAU. — Je ne cumples pas.

M. ALFRED REBOUX. — M. Moreau ne sait pas si le Bureau de bienfaisance n'a pas étudié la question.

M. EMILE MOREAU. — Il y a dix-huit mois que ce projet est à l'étude sans résultat.

M. BIETZ propose d'émettre un ordre de jour aussi concis : Le Conseil municipal ayant connaissance dans l'administration du Bureau de bienfaisance, passe à l'ordre du jour.

M. FLIPO propose, ce vote : « Le Conseil vote la subvention et émet le vote que le Bureau de bienfaisance soit laissé dans le plus bref délai possible. »

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, on est veillés à porter devant vous des accusations bien graves, contre les religieuses du Bureau de bienfaisance. M. Moreau nous dit qu'elles exercent une pression blâmant nos pauvres, qu'elles usent de la menace ; qu'elles allaienr jusqu'à priver de secours ceux qui n'avouaient pas leurs enfants dans les écoles libres. Mais si les parents faits étaient prouvés, si ces dernières se servaient de moyens d'intimidation aussi condamnables ; si leurs enquêtes étaient dirigées avec une aussi odieuse et aussi révolteante partialité ; si l'on pouvait nous démontrer qu'elles vont jusqu'à refuser un morceau de pain à ceux qui n'avaient pas leurs enfants dans les écoles libres... si leur présence au Bureau de bienfaisance causait tous les abus qu'on vous a longuement dénoncés, je vous le déclare tout à fait certain que le premier à vous demander la laïcité.

Mais ces preuves, on ne vous les donnera pas, cette démonstration, on ne vous l'ajamais fera, et on ne la fera pas encore.

M. Moreau affirme : moi, je nie.

Et afin que le Conseil puisse prononcer entre nous, le vote demandé de nommer une commission, composée de cinq membres, chargée de procéder à une enquête. Voulez-vous prononcer ensuite.

M. EMILE MOREAU. — La commission d'enquête fonctionnerait pas.

M. ALFRED REBOUX. — Je vous demande par-dessus le Bureau, elle fonctionnerait ; faites-moi l'honneur de m'écouter, je m'engage à vous apporter la vérité toute entière. Si ce que vous avez dit est vrai, il faut faire tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour que les accusations soient évidemment démenties.

M. LE DOCTEUR GODFREY. — Je vous déclare que ce n'est pas la première fois que je suis demandé à voter à l'ordre du jour.